



FICHE REPONSE

Recherche documentaire

Trouvez l'information dans le guide Onisep

L'année prochaine je peux ... C'est possible ? ... Comment ?	OUI	NON	Page du guide
« Dès janvier, Je dois faire mes demandes définitives d'orientation ». NON. En janvier les intentions PROVISOIRES d'orientation sont demandées. Choix définitif en avril/mai.		X	P2
« Je peux redoubler ma classe de 3 ^e ». OUI. Mais à titre exceptionnel.	X		P3
« En CAP/CAP agricole ou Bac Pro, j'ai de l'enseignement professionnel et des stages en entreprise ». OUI.	X		P6
« Après un diplôme professionnel (CAP ou Bac pro) il m'est impossible de continuer mes études ». NON. Je peux notamment continuer mes études en bac pro après un CAP et en BTS après un Bac Pro.		X	P10
« Après ma 2 ^{de} générale et technologique, j'ai le choix entre huit bacs différents ». OUI. Un bac général et 8 bacs technologiques.	X		P12-P17
« En première et terminale d'un bac général ou technologique je dois choisir obligatoirement des enseignements de spécialité » OUI. 3 enseignements de spécialités en première et deux en terminale.	X		P16
« Je dois classer plusieurs choix d'orientation post 3 ^e » OUI, au cours du 3 ^e trimestre, l'établissement remet à chacun de ses élèves de 3 ^e une « fiche préparatoire à l'affectation ». L'élève y formule de 1 à 5 vœux, classés par ordre de préférence. Un vœu correspond à la demande d'une formation dans un établissement précis. L'établissement dans lequel est scolarisé l'élève saisit ces vœux dans l'application informatique AFFELNET ».	X		P26